

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 04 février 2004

CS – 1.11

**- Acquisition de bennes à déchets
transportables**

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Pour les besoins de fonctionnement des activités du SERTRID, il est nécessaire de procéder aux acquisitions suivantes :

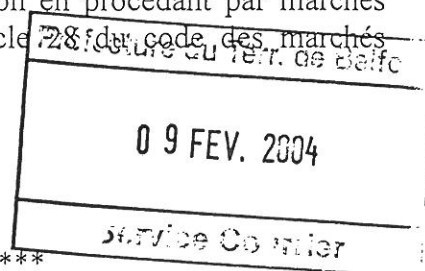
- 10 bennes de 30 m³ pour le transport des encombrants par voie SNCF, pour un coût estimé à 60 000 € HT
- 8 caissons de transport des ordures ménagères par voie SNCF en complément du parc existant, pour un coût estimé à 72 000 € HT
- 5 bennes à déchets verts, en complément du parc existant, pour un coût estimé à 17 500 € HT

L'estimation globale de ces acquisitions est de 149 500 € HT.

Il est demandé au Comité Syndical :

- d'approuver les termes du présent rapport
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la consultation en procédant par marchés passés selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2004.



Après avoir entendu les explications de M. le Président, le Comité Syndical, à
L'UNANIMITE :

- - **AUTORISE** M. le Président à procéder à la consultation en procédant par marchés passés selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 10 FEV. 2004, conformément au C.G.C.T.

Dépôt en préfecture le - 9 FEV. 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

Préfecture du Terr. de G. Fort
09 FEV. 2004
Service Coordonnateur